



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMPTE RENDU CSE RÉSEAU

## 12 & 13 octobre 2022

### Activités Sociales et Culturelles ASC

Pour lire notre liminaire, c'est [ICI](#) : *de la sobriété... à tous les étages !*

### Activités Sociales et Culturelles (ASC – lire le CR [ICI](#))

**Les voyages :** depuis la crise du COVID, moins de salariés participent aux voyages organisés par le CSE. La commission constate que les mentalités et les envies changent : une réflexion est en cours sur la durée et la forme des séjours.

Un projet d'un voyage ouvert à tous les salariés du Réseau est en projet pour 2024.

Les voyages de plus de 2 nuits ne sont pas cumulables avec les chèques vacances. Mais il est possible de s'inscrire sur un séjour même si des chèques ANCV ont été commandés, les assistant(e)s du CSE dans les antennes sont alors les bon(nes) interlocuteurs (trices).

Attention, « La cuvée 2020 » des ANCV sera périmée en décembre 2022 : ces chèques ne seront ni repris, ni échangés.

Le collectif ne se réduit pas aux voyages. Le CSE incite les salariés à se rencontrer autour d'un buffet ou d'un barbecue : les petits événements peuvent créer du lien.

**Les biens du CSE Réseau :** les lieux et les tarifs pour les vacances de février et de printemps seront identiques à ceux de l'année dernière.

**Carte « cadeau » scolaire :** cette carte est attribuée à l'occasion de la rentrée des classes, pour tous les enfants scolarisés, du CP jusqu'aux 21 ans de l'enfant. Il suffit de présenter un certificat de scolarité ou tout autre document attestant de l'inscription d'une scolarité.

**Noël :** un cadeau de plus pour Noël, avec une carte cadeau de 30€ qui sera distribuée en plus du cadeau de l'antenne.

**Bilan des locations de l'été :** le bilan est positif, les biens proposés ont rencontré un grand succès. Mais nous sommes obligés, après avoir constaté des dégâts dans certains biens, de mettre en place dorénavant un système de caution : 300€ (en cas de casse, dégradation du logement) et caution de 150€ pour le ménage.

**Ancienneté des CDD pour 2023 :** le nombre de jours d'ancienneté pour bénéficier du CSE était passé de 50 à 40 jours depuis 2020 (pour cause de COVID et son impact sur l'emploi des CDD). La situation revenant à la normale, l'ancienneté exigée repasse à 50 jours pour 2023.

### Prochain CSE du Réseau régional : 16 et 17 novembre

*Votre représentante Cfdt au CSE et vos élus :* Séverine Dangin (Metz), Yvonne Roehrig (Strasbourg), Bruno Espalieu (Lille), Olivier Mélinand (Brest), Pascal Lefebvre (Lille, président commission Emploi Formation), Pascal Duquenne (La Fabrique – Lomme), Nancy Gressier (Lille, présidente ASC)

OCTOBRE 2022

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt\_ftv

/cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)